

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

S.A au capital de 12 000 000 DT
Siège Social sis à rue Elfouledh, Z.I. BEN AROUS
M.F : 863 S

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 09 MAI 2017

L'An Deux Mille Dix Sept et le 09 Mai à 10 Heures, les actionnaires de la société anonyme L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD au capital de 12 000 000 Dinars se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la Maison de l'Entreprise sise aux Berges du Lac Tunis, sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration, suivant avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne n° 42 du 08/04/2017 et dans deux journaux quotidiens ECHOUROUK et LA PRESSE du 01 Avril 2017.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque actionnaire présent ou représenté à L'Assemblée et qui a été placée en entête du procès-verbal.

La feuille de présence constate que **61** actionnaires représentant **9 588 324** actions sont présents ou représentés, soit 80,27% du capital ; ce nombre dépassant le 1/3 du capital social, l'Assemblée Générale Ordinaire peut délibérer valablement.

La séance est ouverte à dix heures, sous la présidence de Mr Abdelwaheb KALLEL, président du Conseil d'Administration de la société.

Mr. Souheil KALLEL et Mr. Abdelaziz BEN YOUSSEF deux actionnaires présents et acceptant sont nommés scrutateurs. Monsieur Adel GHOUCHA est désigné secrétaire de séance.

Les personnes ainsi désignées déclarent accepter les fonctions à elles proposées.

Le Président demande à l'Assemblée de lui en donner acte, ce que l'Assemblée Générale reconnaît à l'unanimité.

L'Assemblée Générale constate, en outre, la parfaite validité de la convocation à la présente Assemblée.

Monsieur le président dépose sur le bureau :

- Un exemplaire des statuts ;
- Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 mars 2017 ;
- Un exemplaire du JORT N° 42 du 08 avril 2017 ;
- Un exemplaire des deux journaux quotidiens ECHOUROUK et LA PRESSE du 01/04/2017.

Il y joint l'inventaire, les états financiers individuels de la société l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD et ceux consolidés du Groupe l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD de l'exercice 2016, les rapports d'activité du Conseil d'Administration, le projet des résolutions ainsi que les rapports des commissaires aux comptes et fait remarquer que ces diverses pièces ont été tenues à la disposition des actionnaires au siège social dans le délai légal avant la tenue de l'Assemblée, ce que les actionnaires reconnaissent à l'unanimité.

M. le président rappelle ensuite à l'Assemblée l'ordre du jour suivant, sur lequel elle est appelée à délibérer :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour le même exercice ;
3. Approbation des états financiers individuels de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31/12/2016 ;
4. Approbation des opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Approbation des états financiers consolidés du groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2016 ;
6. Quitus à donner aux membres du Conseil d'Administration ;
7. Affectation du résultat ;
8. Renouvellement et/ou nomination des membres du Conseil d'Administration ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'Administration pour l'achat et la revente des actions de la société en bourse conformément à l'article 19 nouveau de la loi 94-117 ;
11. Questions diverses ;
12. Pouvoirs pour formalités.

Le président donne ensuite la parole au Directeur Général de la société M. Mohamed Larbi CAID ESSEBSI pour la lecture des rapports+ d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion de la société mère l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD et du Groupe ASSAD.

Messieurs les commissaires aux comptes donnent aussi lecture de leurs rapports portant avis sur les états financiers individuels de l'exercice 2016 de la société l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD ainsi que celui

portant sur les états financiers consolidés du Groupe ASSAD constitué par la société mère l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD et ses filiales au titre du même exercice. Ils donnent ensuite lecture de leur rapport spécial établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et à l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

La discussion générale est ouverte sur les divers rapports présentés.

Après échange de vues et plus personnes ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont alors mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2016 présentant un bénéfice net de 1 082 816 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le Conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations et conventions signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité de 9 568 532 voix.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2016 faisant ressortir un résultat bénéficiaire de l'ensemble consolidé s'élevant à 3 568 285 Dinars et un résultat consolidé bénéficiaire part du groupe s'élevant à 2 782 017 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le Conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2016 s'élevant à 1 082 816,024 Dinars comme suit :

Résultat de l'exercice 2016	1 082 816,024
Résultats reportés antérieurs	5 967 517,027
<hr/>	
Sous total Résultat Disponible	<hr/> 7 050 333,051
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	1 481 884,732
Résultats reportés (2014-2015 & 2016)	5 568 448,319

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Réserves légales	1 200 000,000
Réserves réglementées	1 147 551,461
Réserves extraordinaires	10 000 000,000
Réserves ordinaires	1 400 000,000
Boni de fusion	2 977 712,000
Prime d'émission	1 656 000,000
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	1 481 884,732
<hr/>	
Total	<hr/> 19 863 148,193 <hr/>

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 60 millimes par action constituant l'intérêt statutaire de 6% (de la valeur nominale de l'action), correspondant à la somme globale de 720 000,000 Dinars à prélever sur les résultats reportés antérieurs à 2014. Ainsi, l'assemblée générale ordinaire rappelle que lesdits dividendes distribués sont de ce fait hors champ d'application de la retenue à la source de 5%.

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le 15 juin 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme de Soixante Mille Dinars (60 000 TND) au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité de 9 568 532 voix.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer pour une période de 3 ans les administrateurs suivants représentant les actionnaires historiques :

- M. Souheil Kallel
- M. Abdelwaheb Kallel
- M. Sami Kallel
- M. Mehdi Kallel
- M. Slim Kallel
- M. Abdelhafidh Kallel
- Mme Emna Kallel
- Mme Nozha Kallel
- M. Mahmoud Triki

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer deux (02) Administrateurs, représentant la société Leo Holding Limited, filiale de la société Abraaj Investment Management Ltd, suivants :

- Mr. Ahmed Adel Badreddine
- Mr. Adel Goucha

L'Assemblée Générale décide de nommer un (01) Administrateur, représentant les petits porteurs, suivant :

- M. Ahmed Ben Ghazi

Cette nomination a été mise aux voix des actionnaires petits porteurs présents ou représentés uniquement avec l'abstention des actionnaires majoritaires, et a été adoptée à la majorité de 446 669 voix.

Le mandat de tous les administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers de l'exercice 2019.

HUITIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 nouveau de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle son autorisation au Conseil d'Administration de la Société pour acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour.

Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée seront fixées par le Conseil d'Administration de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité de 9 568 532 voix.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes régularisations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 Heures.

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

Président

M. Abdelwaheb KALLEL
CIN : 00045722

Secrétaire

M. Adel GOUCHA
PASSEPORT : 11AZ93428

Scrutateurs

M. Souheil KALLEL
CIN : 01060876

M. Abdelaziz BEN YOUSSEF
CIN : 00201225

Les administrateurs

Bons pour acceptation de mandat d'administrateurs

M. Souheil KALLEL

M. Abdelwaheb KALLEL

M. Mahmoud TRIKI

M. Sami KALLEL

M. Mehdi KALLEL

M. Ahmed Adel BADREDDINE

M. Slim KALLEL

M. Abdelhafidh KALLEL

M. Adel GOUCHA

Mme. Nozha KALLEL

Mme. Emna KALLEL

M. Ahmed BEN GHAZI

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

BILAN (Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2016 Au 31/12/2016	2015 Au 31/12/2015
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	P1	12 000 000,000	12 000 000,000
Réserves	P1	18 381 263,461	18 381 263,461
Autres capitaux propres	P1	-67 092,358	209 002,365
Resultats reportés	P1	6 330 333,051	5 967 517,027
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		36 644 504,154	36 557 782,854
Résultat de l'exercice	P1	0,000	0,000
Total des capitaux propres avant affectation		36 644 504,154	36 557 782,854
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	P2	32 268 515,618	35 842 163,135
Provisions	P3	1 582 037,502	1 284 094,696
Total des passifs non courants		33 850 553,120	37 126 257,831
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	P4	4 937 750,961	6 838 555,006
Autres passifs courants	P5	6 750 648,758	5 510 244,996
Concours banc et autres passifs financiers	P6	20 366 895,725	23 353 058,216
Total des passifs courants		32 055 295,444	35 701 858,218
Total des passifs		65 905 848,564	72 828 116,049
Total des capitaux propres et des passifs		102 550 352,718	109 385 898,903

0,000

0,000

Tableau des mouvements des capitaux propres de l'Accumulateur Tunisien ASSAD (en Dinars)

	Capital social	Réserves légales	Réserves	Réserves spéciales d'Investissement	Réserves Extraordinaires	Autres capitaux propres	Résultats reportés (antérieurs à 2014)	Résultats reportés (2014, 2015 et 2016)	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2015 avant affectation du résultat 2015	12 000 000	1 200 000	6 033 712	1 147 551	10 000 000	209 002	1 481 885	5 023 190	-537 557	36 557 783
Affectation bénéfiques 2015(AGO du 29/06/2015)								-537 557	537 557	0
Solde au 31/12/2015 après affectation du résultat 2015	12 000 000	1 200 000	6 033 712	1 147 551	10 000 000	209 002	1 481 885	4 485 633	0	36 557 783
Résultat de l'exercice 2016									1 082 816	1 082 816
Subvention d'investissement - amt subvention						-70 413				-70 413
Actions propres						-205 682				-205 682
Solde au 31/12/2016 avant affectation du résultat 2016	12 000 000	1 200 000	6 033 712	1 147 551	10 000 000	-67 092	1 481 885	4 485 633	1 082 816	37 364 504
Affectation bénéfiques 2016 (AGO du 09/05/2017)								1 082 816	-1 082 816	0
Dividendes à verser sur exercice 2016							-720 000			-720 000
Solde au 31/12/2016 après affectation du résultat 2016	12 000 000	1 200 000	6 033 712	1 147 551	10 000 000	-67 092	761 885	5 568 449	0	36 644 504
		(A)	(A)	(A)	(A)		(A)	(B)		

Total des fonds propres exonérés de l'impôt (A) **19 143 148**

Autres fonds propres soumis à l'impôt de 5% (B) **5 568 449**